

Compte rendu de la réunion du 10/02/2022 à l'EHPAD les Saules

Les coordonnées des 7 participants à cette réunion est reprise sur la feuille d'émargement jointe en annexe. Ont été abordés les points suivants :

– un recensement des résidents qui n'ont pas de médecin traitant à été opéré dans la plupart des EHPAD. Devant les difficultés que pose cette situation aux équipes soignantes, se pose alors inévitablement la question de la sollicitation du médecin coordonnateur pour suppléer au manque de praticiens. Toutefois, cette option n'est pas prévue dans la définition actuelle des fonctions du médecin coordonnateur, qui autorise la prescription seulement dans le cas des situations d'urgence ou des situations où le médecin traitant n'est pas disponible. En particulier, la responsabilité du médecin coordonnateur et sa couverture par l'assurance de la structure ou une assurance professionnelle personnelle restent à déterminer. L'ARS, saisie de cette question par un EHPAD a donné une réponse qui répond de façon incomplète aux questions posées par l'association. Un courrier commun élaboré lors de la réunion sera adressé à l'ARS après approbation.

–Point sur la situation sanitaire : les participants font le constat partagé d'un nombre de contaminations parfois important dans les EHPAD, tant chez les résidents que dans le personnel, mais avec une symptomatologie en général bénigne.

–Rapport d'activité médicale annuel (Rama) : suite aux remarques formulées par les médecins coordonnateurs, le rapport sera profondément modifié et s'intégrera dans le cadre d'une démarche qualité. Il comportera une rubrique fixe, reprenant les indicateurs statistiques de la structure, qui pourront être rédigés par les services administratifs de l'EHPAD qui les adresse déjà annuellement aux autorités de tutelle. Le document comprendra également une thématique déterminée chaque année, qui sera la nutrition pour l'année 2022. Pour ceux qui n'ont pas encore leurs identifiants et codes d'accès, se rapprocher des services de l'ARS.

–Situation comptable de l'association : le Dr Jean-Pierre Pagès, trésorier, présente le bilan et procède à l'appel de cotisations pour l'année

2022. Le bilan au 31 décembre 2021 présente un excédent de trésorerie de 450 (à préciser) €.

–Étude Piano : retardée par la pandémie, l'étude dirigée par le Pr Yves Rolland va se poursuivre dans les structures qui se sont portées volontaires.

Prochaine réunion de l'association : le 14/04/2022 à l'EHPAD « les Grains Dorés » de Moissac.